

# PARCOURSUP 2022

[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)



# SOMMAIRE



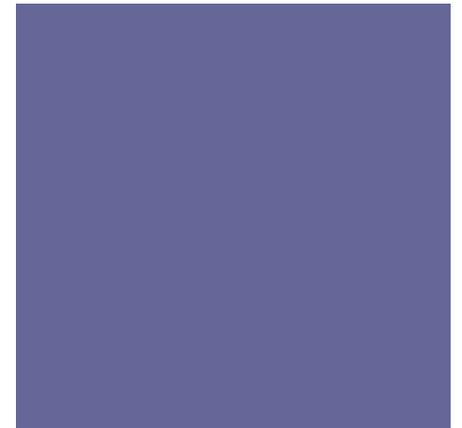
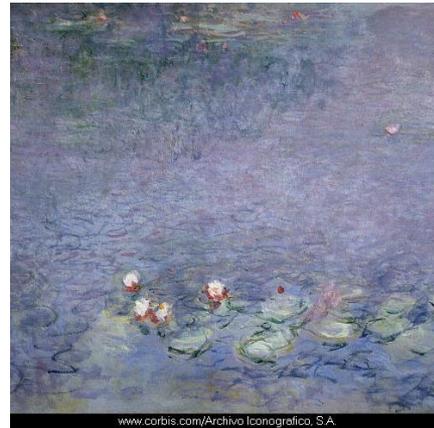
[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

# SOMMAIRE

- ◆ Les sources d'informations
- ◆ Quelques conseils pratiques
- ◆ Les formations présentes sur Parcoursup
- ◆ Le calendrier
- ◆ Parcoursup, étape par étape
- ◆ Quelques spécificités (vœux multiples, PASS Ile-de-France, année de césure ...)
- ◆ Exemple d'une candidature



# LES SOURCES D'INFORMATIONS



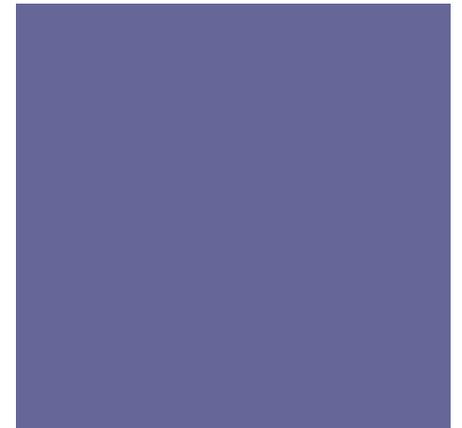
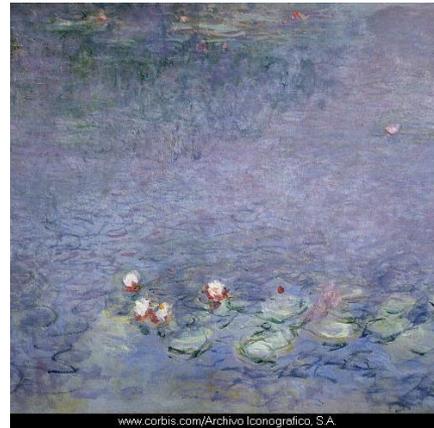
[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

# SOURCES D'INFORMATIONS A VOTRE DISPOSITION

- ◆ [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)
- ◆ [www.terminales2021-2022.fr](http://www.terminales2021-2022.fr)
- ◆ [www.mooc-orientation.fr](http://www.mooc-orientation.fr)
- ◆ <https://www.oriane.info/>
- ◆ Tutos sur Parcoursup (ex : Comment s'inscrire sur Parcoursup?, Comment formuler des vœux? Comment accéder aux études de santé? ...)
- ◆ FAQ sur Parcoursup
- ◆ Les lives Parcoursup 2022 (Questions/Réponses en direct tout au long de la procédure)
- ◆ Site Eduscol pour les fiches pratiques d'aide à la rédaction (projet de formation motivé, rubrique « Activités et centres d'intérêt »)
- ◆ Sites internet du CIO de St Germain en Laye et de l'enseignement supérieur
- ◆ Sites de l'étudiant, studyrama
- ◆ Les JPO et journées d'immersion en présentiel ou en ligne
- ◆ Les salons en présentiel ou virtuels sur les études post bac
- ◆ Les sites internet des établissements
- ◆ Etc



# QUELQUES CONSEILS POUR BIEN SE PREPARER



[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

# QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

- ◆ **Préparez** les éléments pour vous inscrire et renseignez les coordonnées des représentants légaux pour un meilleur suivi et surtout **n'attendez pas** le mois de mars pour saisir vos vœux.
- ◆ **Abonnez-vous** aux comptes sociaux Parcoursup : @parcoursupinfo et @parcoursup\_info pour pouvoir participer aux sessions de Tchat notamment.
- ◆ Pour toutes questions sur une formation et son organisation n'hésitez pas à prendre contact avec un **représentant de la formation** ou encore avec un **étudiant ambassadeur** pour toutes questions sur la vie de l'établissement. Pour ce faire référez-vous à la rubrique « **Vous cherchez une personne avec qui échanger?** » figurant sur chaque fiche formation.
- ◆ **Ne cédez pas à la pression ou à la peur.** Accordez-vous du temps pour **réfléchir et choisir** en conscience. Et **veillez à anticiper** les réponses envisagées aux propositions faites (vos préférences, vos priorités, vos alternatives)
- ◆ **Participez** aux salons virtuels et journées portes ouvertes, organisés en présentiel ou en ligne. **Consultez** les FAQ, tutos, vidéos sur Parcoursup.
- ◆ **Consultez** les informations précieuses (cf diapos suivantes) à votre disposition sur le site Parcoursup pour chaque formation demandée

# LES INFORMATIONS PRECIEUSES

(A votre disposition sur le site Parcoursup,  
sur chaque fiche formation)

- ◆ **La formation** : les contenus et l'organisation des enseignements, les langues et options, les dispositifs pédagogiques, les frais de scolarité, modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives
- ◆ **Les connaissances et compétences attendues** : attendus nationaux, attendus complémentaires (ex: spécialités du bac recommandées en 1<sup>ère</sup> et terminale).
- ◆ **Les critères généraux d'examen des vœux** pris en compte pour l'analyse du dossier (résultats académiques, compétences académiques, savoir-être, motivation et cohérence du projet ....)

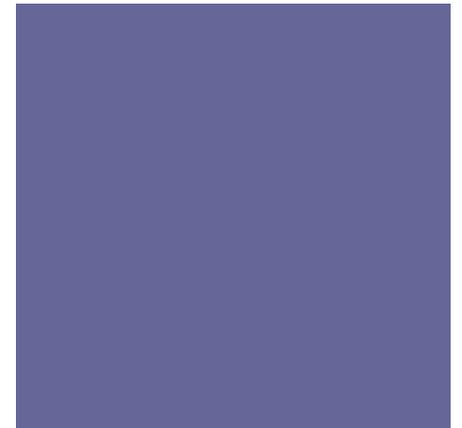
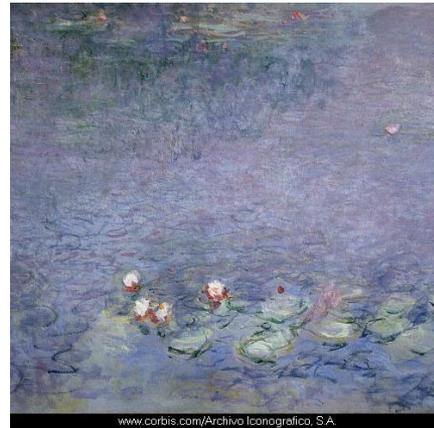
# LES INFORMATIONS PRECIEUSES

(A votre disposition sur le site Parcoursup,  
sur chaque fiche formation)

- ◆ **Les débouchés** : taux de passage en 2<sup>e</sup> année, possibilités de poursuite d'études et à partir du 20 janvier 2022 des indicateurs calculés au niveau national en termes de réussite et d'insertion professionnelle
- ◆ **Les contacts des référents de la formation** (référent handicap, responsable pédagogique, étudiants ambassadeurs...)
- ◆ **Les dates des Journées portes ouvertes ou journées d'immersion**
- ◆ **Les chiffres clés** : l'admission en 2021, le nombre de places en 2022, le rapport public d'examen des vœux 2021 et les données sur les formations en open data :  
[https://data.esr.gouv.fr/FR/recherche/Parcoursup?pk\\_campaign=bandeau\\_moteur\\_data](https://data.esr.gouv.fr/FR/recherche/Parcoursup?pk_campaign=bandeau_moteur_data)



# LES FORMATIONS PRESENTES SUR PARCOURSUP



[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

# LES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

(La quasi-totalité des formations post bac est proposée sur Parcoursup)

- ◆ **Les licences, bi-licences ou double cursus**
- ◆ **PASS** (Parcours d'Accès Spécifique Santé) et **LAS** (Licence Accès Santé)
- ◆ **Les CPGE** (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles)
- ◆ **Les CPES** (Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures)
- ◆ **Les CUPGE** (Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles)
- ◆ **Les BUT** (Bachelor universitaire de technologie. **Ex- DUT**)
- ◆ **Les BTS** (brevet de technicien supérieur)
- ◆ **Le DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion )
- ◆ **Le DNMADE** (diplôme national des métiers d'art et du design).
- ◆ **MANH** (classes de mise à niveau hôtellerie)
- ◆ **Les IFSI** (Instituts de formation en soins infirmiers) et **autres formations paramédicales** (orthophoniste, audioprothésiste, orthoptiste, pédicure-podologue ...)

# LES FORMATIONS SUR PARCOURSUP

(La quasi-totalité des formations post bac est proposée sur Parcoursup)

- ◆ **Les licences sélectives de Dauphine et PSL**
- ◆ **Les 10 IEP dont Sciences Po Paris**
- ◆ **Les programmes de Bachelor de l'École polytechnique**
- ◆ **Les formations en hôtellerie-restauration de l'École Ferrandi et de l'Institut Paul-Bocuse**
- ◆ **La plupart des écoles d'architecture, du paysage et du patrimoine (École du Louvre, INP)**
- ◆ **Les écoles nationales supérieures d'art (ENSAD, ENSBA, ENCI) et certaines formations d'art, de design et du spectacle vivant**
- ◆ **Les Ecoles de vétérinaires**
- ◆ **Les écoles de commerce recrutant sur concours propre ou via les banques de concours (Accès, Sésame, Ecricome, Pass, etc)**
- ◆ **La plupart des écoles d'ingénieur**

# LES FORMATIONS HORS PARCOURSUP

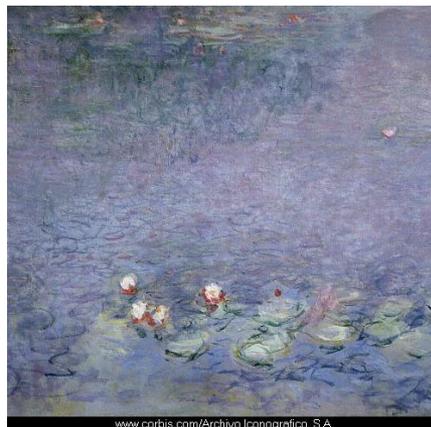
Pour ces formations s'inscrire directement auprès  
des établissements sollicités

*Quelques rares formations d'enseignement supérieur  
proposées par des établissements privés ne sont pas  
présentes sur Parcoursup. Il s'agit de :*

- ◆ Certaines écoles de commerce et de gestion
- ◆ Certaines écoles d'ingénieurs
- ◆ Certaines écoles d'art
- ◆ Ou toutes autres formations ne figurant pas sur Parcoursup



# LE CALENDRIER



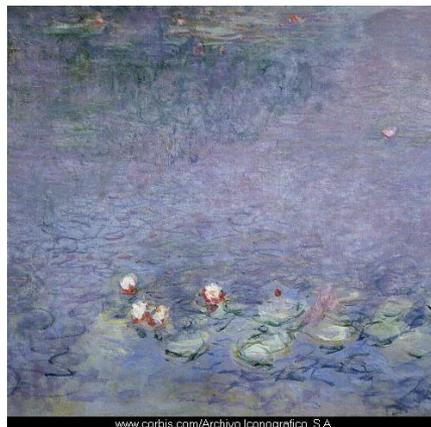
[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

# CALENDRIER 2022

- ◆ **20 janvier au 29 mars inclus** : Formulation des vœux et constitution du dossier Parcoursup.
- ◆ **Jusqu'au 07 avril inclus**: Finalisation du dossier et confirmation des vœux.
- ◆ **02 juin au 15 juillet** : Propositions d'admission et réponses des candidats
- ◆ **À partir du 5 juillet** : Inscription administrative (se référer aux dates indiquées sur Parcoursup)
- ◆ **23 juin au 16 septembre** : Phase complémentaire.
- ◆ **À partir du 1<sup>er</sup> juillet** : CAES



# PARCOURSUP ETAPE PAR ETAPE



[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

# 1<sup>ère</sup> étape : L'inscription

Inscription, formulation des vœux, et constitution du dossier

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 20 janvier au 29 mars -

1 S'inscrire sur le site Parcoursup en indiquant son :

- ◆ **Numéro INE** (Identifiant National Élève)
- ◆ **Mail** (obligatoire).
- ◆ **Numéro de téléphone portable** (Les parents peuvent également indiquer leur n° de portable pour recevoir les alertes liées à la procédure)
- ◆ **Et éventuellement télécharger l'application Parcoursup**

# 1<sup>ère</sup> étape : L'inscription

Inscription, formulation des vœux, et constitution du dossier

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

- Du 20 janvier au 29 mars -

## 2 Saisir et enregistrer ses vœux :

- ◆ **1 à 10 vœux maximum** (possibilité de saisir des sous-vœux à l'intérieur d'un vœu = vœu multiple)
- ◆ **Les vœux ne sont pas classés.** Ils doivent être réfléchis et motivés.
- ◆ Après le 29 mars, **aucun nouveau vœu ne pourra être ajouté ou remplacé.** Possible toutefois de supprimer un vœu non confirmé (avant le 7 avril)

# 2<sup>ème</sup> étape : Confirmation des voeux

Finalisation des dossiers et confirmation de chaque vœu

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

**- Jusqu' au 07 avril inclus -**

- ◆ **Compléter et finaliser son dossier** pour chaque vœu (saisir son « **projet de formation motivé** » et déposer les pièces demandées par l'établissement)
- ◆ **Renseigner la rubrique « Préférence et autres projets »** (information confidentielle, non transmise aux établissements. Obligatoire pour finaliser son dossier).
- ◆ **Vérifier la remontée automatique de vos notes** (vous ne pourrez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin du 2<sup>e</sup> trimestre ne sera pas remonté dans votre dossier)
- ◆ Une fois le dossier complet, **confirmer chaque vœu.**
- ◆ Un **dossier incomplet** ne pourra pas être confirmé.
- ◆ **Un vœu non confirmé** ne pourra pas être pris en compte et donner lieu à une proposition d'admission.

# 3ème étape : Examen des candidatures

Traitement des vœux dans les établissements

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

## Avril/Mai

**ELEMENTS DONT DISPOSENT LES ETABLISSEMENTS POUR ETUDIER LES VŒUX :**

◆ **La fiche Avenir transmise par le lycée** : la moyenne des 2 premiers trimestres de terminale, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation complémentaire du professeur principal (*méthode de travail, autonomie, engagement citoyen, esprit d'initiative*) et avis du chef d'établissement sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation demandée

◆ **Les notes de l'année de première** : bulletins scolaires + notes des épreuves anticipées de français.

# 3ème étape : Examen des candidatures

Traitement des vœux dans les établissements

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre |

## ELEMENTS DONT DISPOSENT LES ETABLISSEMENTS POUR ETUDIER LES VŒUX :

- ◆ **Les notes de l'année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1<sup>er</sup> semestre) + notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale
- ◆ **Le projet de formation motivé** rédigé par le candidat.
- ◆ **L'attestation de passation du questionnaire** pour les vœux en licence de droit et sciences (questionnaire en ligne sur le site [terminales2021-2022.fr](http://terminales2021-2022.fr) à partir du 20 janvier 2022)
- ◆ Les autres éléments éventuellement demandés

# 4ème étape : Phase d'admission

Propositions d'admission et réponses des candidats  
- 2 juin au 15 juillet -

## ➔ Pour une formation sélective (CPGE, BTS, DUT, écoles...)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition  
d'admission)

ou

En attente d'une place

ou

NON



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

## ➔ Pour une formation non sélective (licence non sélective, PASS)

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition  
d'admission)

ou

OUI-SI

ou

En attente d'une place



Réponse du futur étudiant

Il accepte ou renonce

Il accepte ou renonce

Il maintient ou renonce

**oui – si** : Signifie que le lycéen est accepté dans la formation uniquement s'il accepte un **parcours de formation personnalisé (remise à niveau, tutorat ...)**

# 4ème étape : Phase d'admission

Propositions d'admission et réponses des candidats

- 2 juin au 15 juillet -

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## COMMENT REpondre AUX PROPOSITIONS?

- ◆ Quelles règles pour accepter les propositions (ou y renoncer) ?
  - Rester les délais indiqués dans le dossier pour accepter ou renoncer à une proposition d'admission :
    - Un délai non respecté entraîne la suppression des propositions d'admission ou des éventuels vœux « en attente ».
- ◆ Selon le cas de figure :
  - Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente:
    - il **accepte** la proposition (ou y renonce)
    - Il maintient, s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente (si absence de maintien, vœux supprimés automatiquement)**
    - s'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous les autres vœux. Il **consulte alors les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

# 4ème étape : Phase d'admission

Propositions d'admission et réponses des candidats

- 2 juin au 15 juillet -

décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

## ◆ Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente:

- il doit accepter **une seule proposition** parmi celles-ci et renoncer **aux autres propositions d'admission** afin de libérer des places pour d'autres candidats en attente.
- Il maintient, s'il le souhaite, ses **autres vœux en attente**
- s'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous les autres vœux. Il **consulte alors les modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

## ◆ Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente » :

- **des places vont se libérer** au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs vœux. L'indication du rang du dernier candidat appelé en 2021, l'aidera à apprécier au mieux sa position. Il **maintient ou renonce à ses vœux « en attente »**.

## ◆ Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (s'il n'a formulé que des vœux en formation sélective)

- **Dès le 2 juin**, possibilité de demander un accompagnement, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en **phase complémentaire dès le 23 juin**.

# 5ème étape : Inscription administrative

Inscription administrative dans l' établissement d' accueil

décembre

janvier

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

septembre

**Après avoir accepté définitivement  
la proposition d'admission de son choix**

- ◆ **Effectuer son inscription administrative** dans l'établissement d'accueil, à partir des résultats du bac.
- ◆ **Ces formalités sont propres à chaque établissement** : suivre les modalités d'inscription indiquées sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement.

# Phase complémentaire

Permet de postuler sur les places vacantes

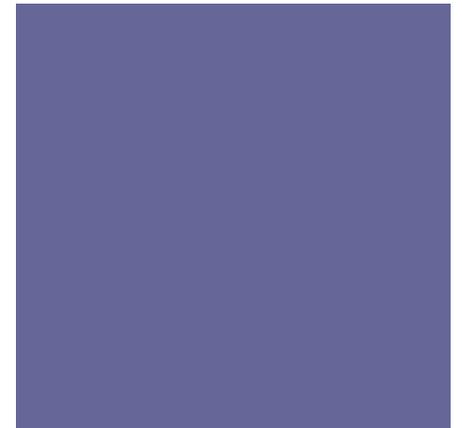
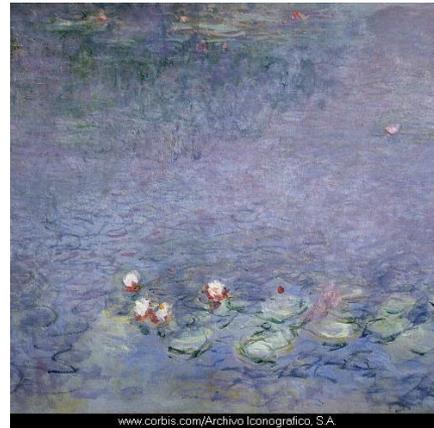
décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre

**Les élèves n'ayant reçu aucune proposition d'admission pourront participer à la phase complémentaire**

- ◆ **Du 23 juin au 16 septembre 2022** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places vacantes.**
- ◆ **A partir du 1er juillet 2022** : les candidats, sans proposition d'admission, pourront également solliciter depuis leur dossier **la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudiera leur dossier et les aidera à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles



# LES SPECIFICITES



[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

# Les vœux multiples (1/4)

- ◆ Un vœu multiple est composé de **plusieurs sous-vœux**.
- ◆ Un sous-vœu correspond à une formation dans un établissement donné.
- ◆ Le vœu multiple compte pour **un seul** vœu parmi les 10 vœux possibles.
- ◆ À l'intérieur d'un vœu multiple le lycéen peut sélectionner **une ou plusieurs formations** sans les classer.
- ◆ Les **filières concernées par les vœux multiples sont** : BTS, BUT, CPGE, PASS, DCG, DN MADE, IFSI, EFTS, écoles de commerce et d'ingénieur, réseau des Sciences Po, concours commun des écoles nationales vétérinaires.

**10 sous-vœux maximum par filières et 20 sous-vœux maximum au total** pour l'ensemble des vœux multiples (hors écoles d'ingénieurs, de commerce, Réseau ScPo, IFSI et PASS Ile-de-France ...). **Il existe un compteur de vœux et sous-vœux dans le dossier du candidat donc impossible de se tromper.**

# Les vœux multiples (2/4)

**Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total sont :**

- ◆ Les BTS et les BUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- ◆ Les DN MADE regroupés par mention à l'échelle nationale
- ◆ Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- ◆ Les CPGE regroupées par voie à l'échelle nationale

# Les vœux multiples (3/4)

## Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité :

- ◆ Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale. A noter : **limitation de 5 vœux multiples maximum par filière**
- ◆ Les EFTS (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'Etat à l'échelle nationale**
- ◆ Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées **en réseau** et qui **recrutent sur concours commun**. Chaque école du réseau correspond à un sous-vœu
- ◆ Le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et Sciences Po / IEP Paris
- ◆ PASS en Ile-de-France regroupés à l'échelle régionale
- ◆ Le concours commun des écoles nationales vétérinaires

# Les vœux multiples (4/4)

## Exemples

### ◆ Pour les BTS et les BUT :

**Exemple :** Si un élève demande le BTS métiers de la chimie dans 7 établissements, **sa demande compte pour 1 vœu et 7 sous-vœux**

### ◆ Pour les CPGE :

La demande d'une CPGE d'un même établissement avec **ET** sans internat compte pour un seul sous-vœu

**Exemple :** Si un élève demande la CPGE scientifique voie MPSI :

- Au lycée A à Paris sans internat
- Au lycée B à Paris sans internat
- Au lycée C à Marseille (avec internat ET sans internat)
- Au lycée D à Rouen (avec internat ET sans internat)

**Ces demandes comptent pour 1 vœu et 4 sous-vœux**

# PASS en Ile-de-France

## (Parcours d'Accès Spécifique Santé)

- ◆ Le candidat qui demande PASS en Ile-de-France, formule un **vœu multiple** et autant de sous-vœux souhaités (1 sous-vœu = 1UFR de santé avec une option. Ex : PASS, option droit à l'Université de Paris). **Il est fortement conseillé de faire plusieurs sous-vœux.**
- ◆ Les sous-vœux ne sont pas comptés dans le nombre total de sous-vœux autorisé dans le cadre des vœux multiples (fixé à 20) et le vœu « PASS Ile-de-France » compte pour 1 seul vœu (parmi les 10 vœux possibles)
- ◆ **Examen et traitement du dossier par les universités** (les critères varient d'une université à l'autre)

# Année de césure

## (de 1 semestre à 1 année universitaire)

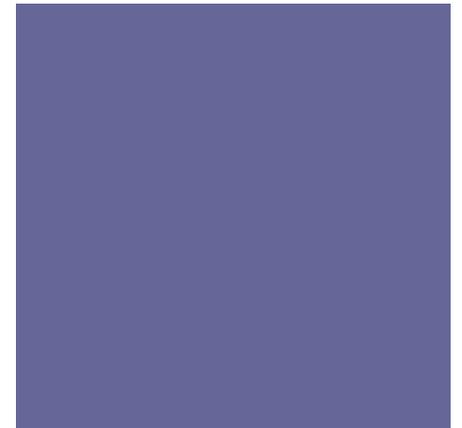
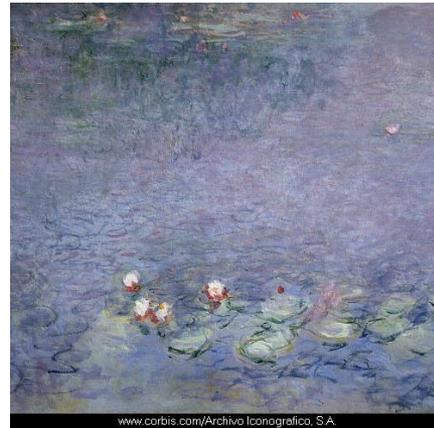
- ◆ Un lycéen peut demander une année de césure **directement après le bac** : possibilité de **suspendre temporairement une formation** dans le but d'acquérir une **expérience utile** pour sa formation ou pour favoriser son projet personnel ou professionnel
- ◆ La césure peut prendre des **formes diverses**: une mobilité internationale, un projet professionnel, entrepreneurial, associatif, civique ou personnel.
- ◆ La demande de césure est faite **lors de la saisie des vœux sur Parcoursup**, elle est accordée ou non par l'établissement d'accueil. Si elle est accordée, une convention est conclue par l'établissement et l'étudiant.
- ◆ Cette convention garantit le **droit de réintégration ou de réinscription** dans la formation à l'issue de la césure

# SPECIFICITES DIVERSES

- ◆ **Pas de sectorisation académique en Ile-de-France pour les licences non sélectives et PASS** : Tous les candidats ont une vocation égale à accéder aux formations non sélectives d'Ile-de-France, sans distinction entre les 3 académies concernées (Paris, Versailles, Créteil)
- ◆ Pour les vœux en attente, **le rang sur liste d'attente et le dernier candidat appelé en 2021 seront affichés.**
- ◆ Possibilité de formuler également **des vœux en apprentissage**, jusqu'à 10 vœux, en plus des 10 autres vœux autorisés.
- ◆ Un atout pour se démarquer, la **rubrique « Activités et centre d'intérêts »**, facultative mais utile pour mettre en avant des qualités, des compétences ou expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires.
- ◆ **Pour les élèves en situations de handicap** : Chaque formation dispose **d'un référent handicap** pour échanger avec les candidats et améliorer l'information qui leur est transmise. Les coordonnées (adresse mail) de ce référent sont indiquées dans la **rubrique « contact, coordonnées »**.



# EXEMPLE D'UNE CANDIDATURE



[www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)

# L'exemple de Charlotte élève de terminale

➔ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 2 juin, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	2 juin : propositions des établissements	2 juin : réponses de Charlotte	La procédure continue
BUT « A »	OUI	Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en BUT « F »  Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : BUT « A », Licence « C » et licence « E »  Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et CPGE « G »  Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI	Renonce	
CPGE « D »	NON		
Licence « E »	OUI – SI	Renonce	
BUT « F »	OUI	Accepte	
CPGE « G »	En attente d'une place	Maintient	
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce	

# L'exemple de Charlotte élève de terminale

➔ Le 8 juin, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour la CPGE « G », vœu maintenu en attente :

Etat des vœux de Charlotte au 2 juin

BTS « B »

En attente d'une place

BUT « F »

OUI

CPGE « G »

En attente d'une place

Charlotte reçoit une nouvelle proposition le 8 juin

8 juin : réponses de Charlotte

Renonce

Renonce

Accepte

Charlotte s'inscrit en CPGE « G »

- Charlotte accepte la proposition d'admission en CPGE « G ».
- Elle renonce donc au BUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que la CPGE « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement en CPGE « G » une fois les résultats du bac connus.



# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

## Centre d'Information et d'Orientation de Puteaux

**Service public gratuit**, ouvert à tous du  
lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de  
13h30 à 17h. Ouvert pendant les vacances  
scolaires.

